



**HAL**  
open science

# L'Afrique dans la géopolitique du développement durable : entre pauvreté et mondialisation des préoccupations environnementales

Moïse Tsayem Demaze

## ► To cite this version:

Moïse Tsayem Demaze. L'Afrique dans la géopolitique du développement durable : entre pauvreté et mondialisation des préoccupations environnementales. Christian Bouquet. Les géographes et le développement. Discours et actions, MSHA, Bordeaux, pp.185-210, 2010. halshs-00491240

**HAL Id: halshs-00491240**

**<https://shs.hal.science/halshs-00491240>**

Submitted on 11 Jun 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **L'Afrique dans la géopolitique du développement durable**

### **Entre pauvreté et mondialisation des préoccupations environnementales**

**Moïse Tsayem Demaze**

Maître de Conférences à l'Université du Maine, UMR CNRS 6590 ESO, équipe GREGUM

Chercheur associé à l'IRD, US 140 ESPACE

Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9

Tél. 02.43.83.31.46, Fax 02 43 83 31 92

Moise.Tsayem\_Demaze@univ-lemans.fr

#### **Résumé**

Alors que le développement des pays d'Afrique n'est pas encore réalisé comme le montrent de nombreux indicateurs, le développement durable a pris une place considérable dans les négociations et les politiques internationales. Ce développement durable semble englober le développement, car les textes fondateurs (le rapport Brundtland notamment) invitent à accorder la priorité à la satisfaction des besoins des plus démunis. On a néanmoins l'impression que la communauté internationale, sous l'instigation des pays développés, est davantage préoccupée par les problèmes environnementaux (lutte contre le changement climatique). Dans ce contexte, des pays d'Afrique continuent d'attirer l'attention sur la nécessité d'éradiquer la pauvreté. Parallèlement, ces pays s'insèrent dans la mondialisation des préoccupations environnementales en ratifiant les conventions internationales, ce qui leur permet de participer aux initiatives émergentes et d'obtenir des subsides financiers. Les actions initiées ici ou là révèlent cependant des malentendus et des amalgames entre développement et développement durable.

**Mots-clés :** développement, développement durable, pauvreté, environnement, mondialisation, Afrique.

**Abstract.** African countries in the sustainable development geopolitical dynamics. Between poverty and globalization of the environmental concerns.

Even if the development of African countries is not yet carried out as many indicators show it, sustainable development took a considerable place in the negotiations and in the international policies. This sustainable

development seems to include development, since founding texts (more especially the Brundtland report) invite to give priority to the satisfaction of poorest countries needs. Nevertheless, there is the impression that the international community is more worried by environmental problems (fight against climate change). In this context, African countries continue to draw attention to the need for the elimination of poverty. In parallel, these countries participate to the universalization of environmental concerns by ratifying international conventions, which enables them to take part in the emerging initiatives and to obtain financial subsidies. Actions initiated here or there however reveal misunderstandings and amalgams between development and sustainable development.

**Key words.** Development, sustainable development, poverty, environment, globalization, Africa.

## **Introduction**

La paternité du « développement » est communément attribuée à l'ancien président des Etats-Unis, Harry S. Truman. Il en a esquissé les contours dans le point 4 de son discours d'investiture le 20 janvier 1949, inaugurant ainsi l'ère du développement (Rist, 2001). Il s'agissait de mettre en œuvre un programme comportant des initiatives pour sortir les pays sous-développés de la pauvreté et de la misère. L'Afrique est devenue progressivement un terrain de prédilection pour l'implémentation de ce projet au fur et à mesure qu'il a été mis en œuvre à la suite de l'élaboration des politiques de développement par les institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International), les agences spécialisées de l'ONU (Programme des Nations Unies pour le Développement, Programme Alimentaire Mondial, Organisation Mondiale de la Santé, etc.) et la coopération bilatérale et multilatérale (l'OCDE par exemple avec le Comité d'Aide au Développement).

Alors que ces politiques de développement continuaient d'être mises en œuvre avec des résultats mitigés pour beaucoup de pays en Afrique sub-saharienne, le « développement durable » a fait irruption en 1987 avec le rapport Brundtland appelant la communauté internationale à « une nouvelle ère de croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et environnementalement soutenable ». Baptisée « Sommet de la Terre », la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil, a consacré le développement durable comme leitmotiv planétaire en amenant la communauté internationale d'une part à prendre conscience de l'ampleur et de l'enjeu des problèmes

d'environnement et de développement à l'échelle du monde entier, et d'autre part à s'engager dans la lutte contre les fléaux écologiques auxquels la Terre est confrontée. Les pays d'Afrique ont progressivement adopté ce leitmotiv de développement durable, qui semble privilégier l'environnement, alors que ces pays paraissaient davantage préoccupés par leur développement économique et social.

Cette contribution essaye de décrypter l'attitude des pays d'Afrique dans le contexte géopolitique de mondialisation environnementale sous le couvert du développement durable. Les données statistiques de la Banque Mondiale et du Programme des Nations unies pour le Développement sont utilisées pour montrer que la pauvreté et la misère demeurent préoccupantes en Afrique, même si cette réalité est à relativiser. Cette situation de pauvreté et de misère n'a pas empêché l'Afrique de prendre part à la mondialisation des problématiques environnementales, car la quasi-totalité des pays du continent ont ratifié les principales conventions internationales sur l'environnement et se sont ainsi engagés dans le développement durable comme le suggèrent les données du Programme des Nations unies pour l'Environnement. Toutefois, les discours et les actions montrent qu'il existe beaucoup d'ambiguïtés voire de contradictions entre développement et développement durable. Les mécanismes environnementaux émergents (développement propre, déforestation évitée, écotourisme) essayent, non sans difficultés, de résoudre ces ambiguïtés par la recherche de compromis entre gains financiers et conservation de l'environnement.

## **I. Regards sur le développement de l'Afrique**

Il existe une grande panoplie d'outils statistiques et d'agrégats macro-économiques qui permettent d'évaluer ou de fournir des indications sur les niveaux de vie et de développement dans le monde (Gadrey et al., 2003). Censés mesurer et révéler la situation économique et sociale des pays, ces indicateurs sont utilisés pour classer les pays et les regrouper suivant leurs niveaux de développement ou de sous-développement. Les plus diffusés sont sans doute ceux qui ont été élaborés par les institutions de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) et par les agences spécialisées de l'ONU (Le Programme des Nations Unies pour le Développement notamment). Ils reflètent la conception que ces institutions internationales ont du développement : prééminence de la croissance économique pour la

Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, intégration du facteur humain ou social pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Nous avons choisi de faire appel au Revenu National Brut par habitant (RNB/hab) et à l'Indice de Développement Humain (IDH) pour jeter un regard sur le développement de l'Afrique.

Conçu et diffusé dans le monde par la Banque Mondiale, le RNB, sensiblement égal au Produit National Brut (PNB), est généralement préféré au Produit Intérieur Brut (PIB) du fait qu'on estime que le RNB ou le PNB mesurent mieux la richesse d'un pays que le PIB. Le PIB correspond à la richesse créée dans un pays par tous ceux qui y résident, qu'ils soient nationaux ou étrangers, alors que le PNB d'un pays équivaut à la richesse créée pour ce pays par ses ressortissants, qu'ils résident dans le pays ou à l'étranger. Ainsi, le PNB d'un pays est son PIB plus les revenus provenant de l'étranger moins ceux qui sortent du pays. Le RNB est le PNB corrigé de la valeur de la dépréciation des biens ou des facteurs de production. La classification effectuée par la Banque Mondiale distingue 3 catégories de pays suivant le RNB par habitant en 2005 (Banque Mondiale, 2007) : les pays à revenus élevés (à partir de 11 116 US \$), les pays à revenus moyens (entre 11 115 et 906 US \$) et les pays à revenus faibles (moins de 906 US \$). La catégorie des pays à revenus moyens comporte deux groupes : le groupe des pays à revenus moyens hauts (entre 3 595 US \$ et 11 116 US \$) et le groupe des pays à revenus moyens bas (entre 3 594 US \$ et 906 US \$).

L'IDH a été élaboré en 1990 sous les auspices du PNUD. Il prend en compte 3 variables de base qui sont ensuite synthétisés : l'espérance de vie à la naissance associée à l'accès de la population aux soins, l'alphabétisation des adultes associée au taux de scolarisation combiné pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et le PIB corrigé de la parité des pouvoirs d'achat en dollars US. L'IDH est un indicateur composite exprimé sur une échelle allant de 0 (pays à développement humain faible) à 1 (pays à développement humain élevé). Il caractérise le développement vu comme la capacité de mener une vie longue et saine avec accès à la connaissance et à l'information en plus de disposer de revenus ou de richesse permettant un niveau décent de vie. La classification du PNUD distingue aussi 3 catégories de pays suivant les valeurs de l'IDH (PNUD, 2007) : les pays à développement humain élevé (IDH égal ou

supérieur à 0,800), les pays à développement humain médian ou intermédiaire (IDH compris entre 0,500 et 0,799) et les pays à faible développement humain (IDH inférieur à 0,500).

### **1. Ce qu'indiquent le RNB et l'IDH : pauvreté et faible développement humain**

D'après les données du rapport de 2007 de la Banque Mondiale, la moyenne mondiale du RNB est de 7 439 US \$ en 2006 (pour un ensemble de 135 pays inventoriés). Pour les pays à revenus faibles, la moyenne est de 650 US \$ en 2006, alors qu'elle est de 3 051 US \$ pour les pays à revenus moyens et 36 487 US \$ pour les pays à revenus élevés.

28 pays d'Afrique figurent dans la catégorie des pays à revenus faibles qui contient au total 42 pays (figure 1). Avec 100 US \$ par personne, le Burundi occupe la dernière place du classement, précédé par la République Démocratique du Congo avec 130 US \$ (figure 3). Avec 870 US \$, la Côte d'Ivoire est le pays d'Afrique le plus bien situé dans cette catégorie de pays à revenus faibles.

9 pays d'Afrique font partie de la catégorie de pays à revenus moyens (figure 1): Afrique du Sud dans le groupe de pays à revenus moyens hauts, puis Namibie, Algérie, Tunisie, Angola, Maroc, Egypte, Cameroun et Congo dans le groupe de pays à revenus moyens bas. Ces données montrent que ce sont surtout les pays d'Afrique sub-saharienne qui disposent de faibles revenus, les pays d'Afrique australe et d'Afrique du Nord étant pour la plupart dans la catégorie des pays à revenus moyens.

Les classements effectués sur la base de l'IDH offrent des résultats assez proches de ceux obtenus sur la base du RNB. La moyenne mondiale de l'IDH est de 0,743 en 2005 pour un total de 177 pays. Pour les pays à développement humain élevé, la moyenne est de 0,897, alors qu'elle est de 0,698 pour les pays à développement humain moyen et 0,436 pour les pays à développement humain faible (PNUD, 2007). La catégorie des pays à faible développement humain (22 pays) est constituée uniquement de pays d'Afrique (figures 2 et 4). On trouve une vingtaine de pays africains dans la catégorie des pays à développement humain moyen. Les Seychelles, la Libye et l'Ile Maurice sont dans la catégorie des pays à développement humain élevé, avec un IDH de 0,843, 0,818 et 0,804 respectivement.

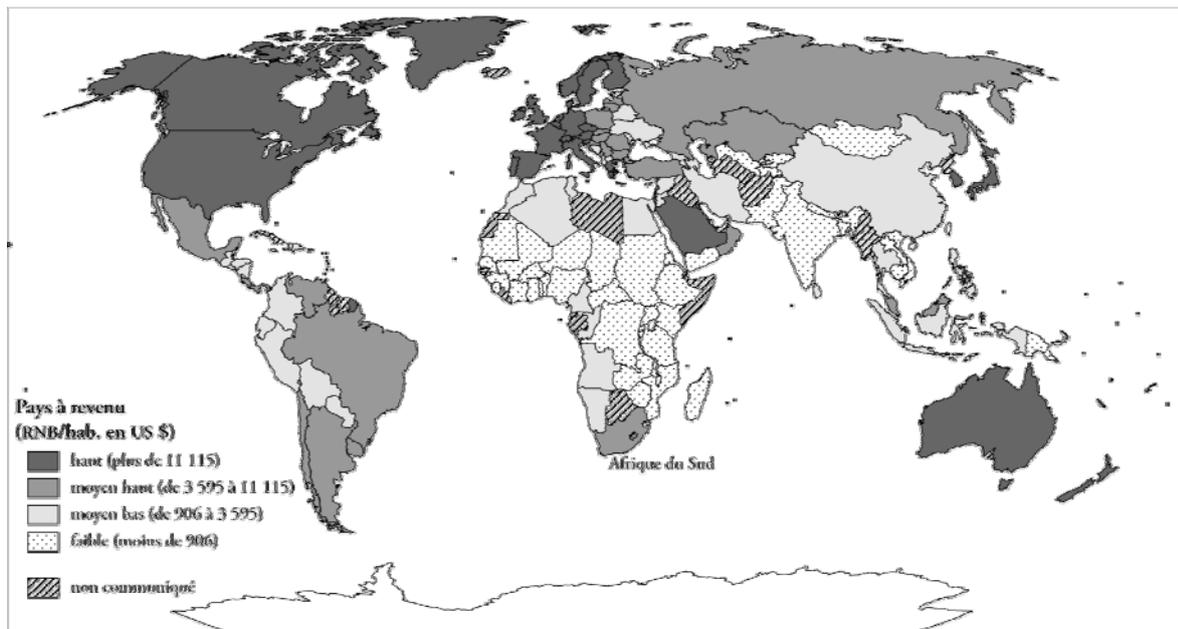


Figure 1. Répartition des pays par Revenu National par Habitant (RNB) en 2006

Source des données : Banque Mondiale, 2007

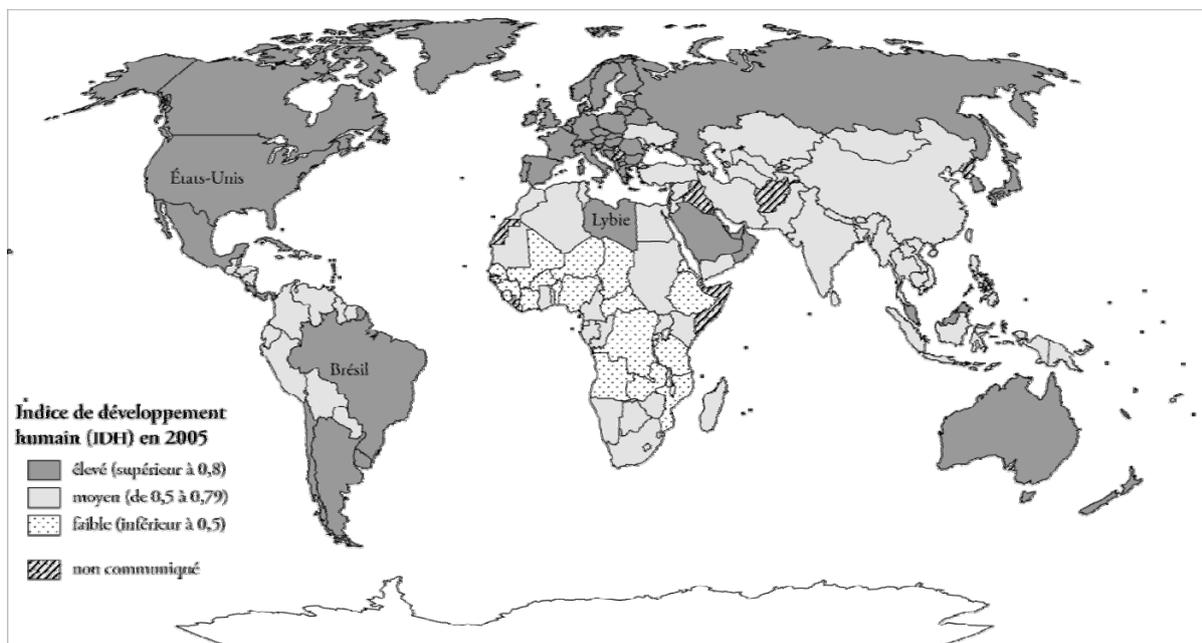
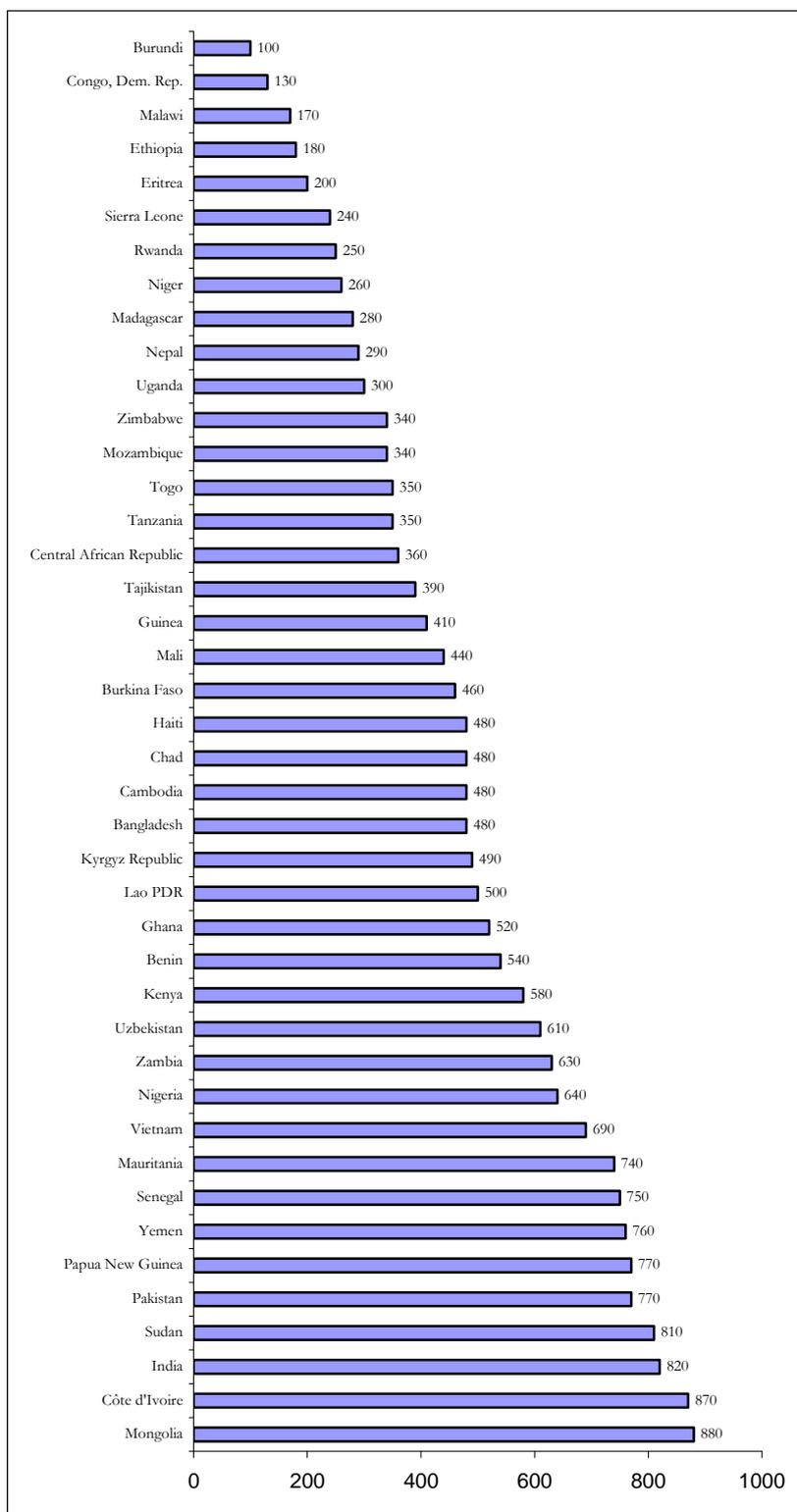


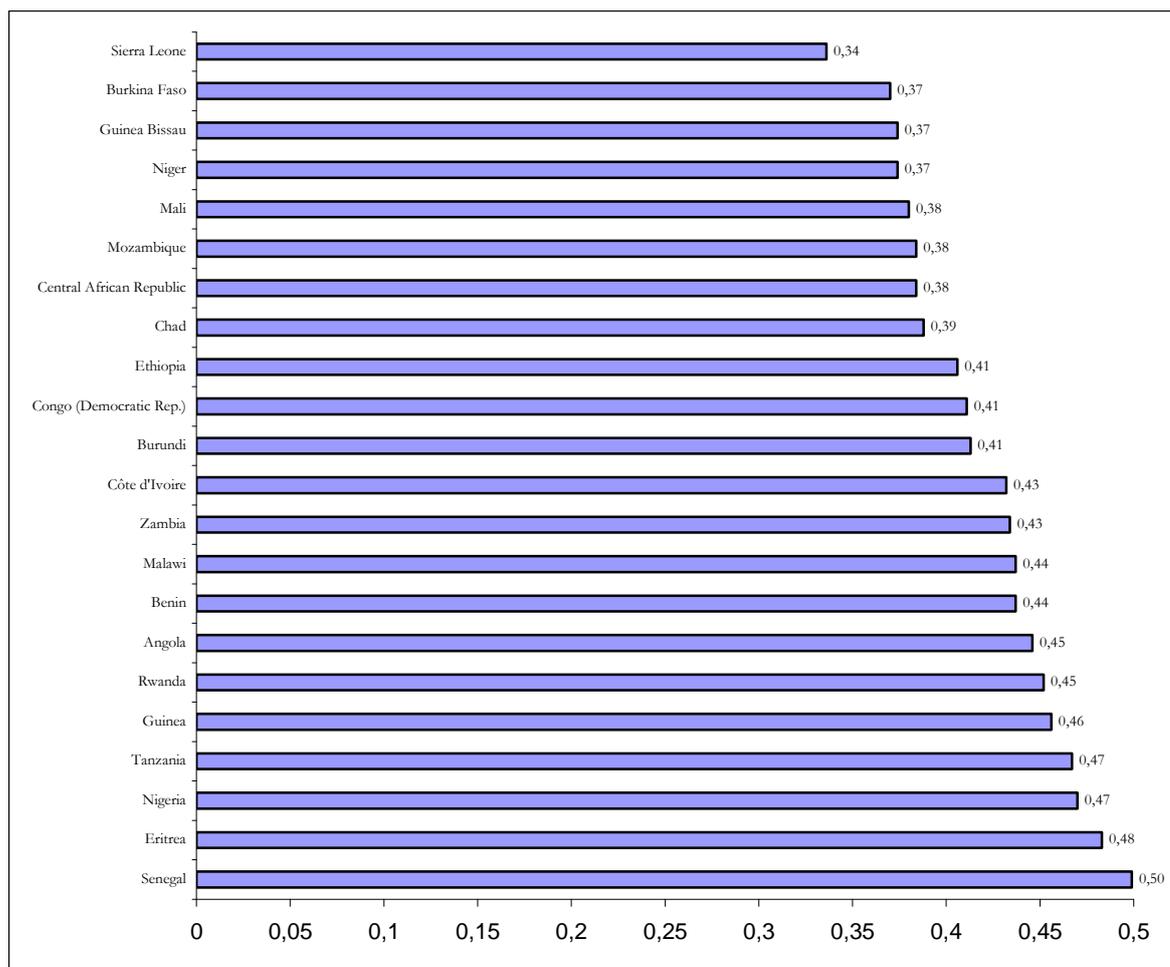
Figure 2. Répartition des pays par Indice de Développement Humain (IDH) en 2005

Source des données : PNUD, 2007



**Figure 3. Les pays à revenus faibles en 2006 (RNB ≤ 905 US \$)**

Source des données : Banque Mondiale, 2007



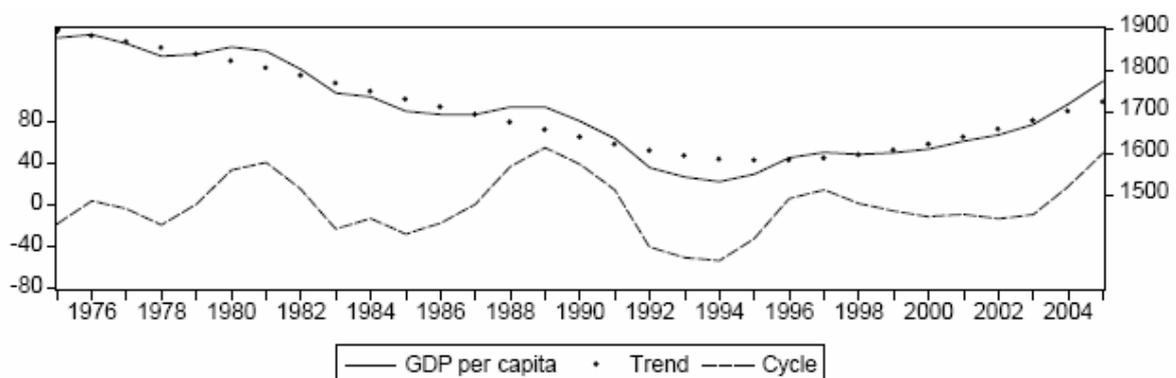
**Figure 4. Les pays à faible développement humain en 2005 (IDH < 0,500)**

Source des données : PNUD, 2007

Une étude récente montre que le PNB moyen par habitant, pondéré et corrigé par la parité de pouvoirs d'achat en dollars US 2000, a beaucoup fluctué entre 1975 et 2005 dans 44 pays d'Afrique subsaharienne<sup>1</sup> (Saba Arbache et Page, 2007). Le graphique issu des données de cette étude offre un profil avec une forme en U entre 1992 et 1996, indiquant une forte baisse des revenus durant ces années (figure 5). De manière générale, les revenus par habitants ont baissé continuellement dans ces pays à partir de 1976, cette baisse ayant été particulièrement significative au début de la décennie 1990. Cette décennie a été qualifiée de

<sup>1</sup> Il s'agit des pays suivants : Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, République Démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Eritré, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Ile Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du sud, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe

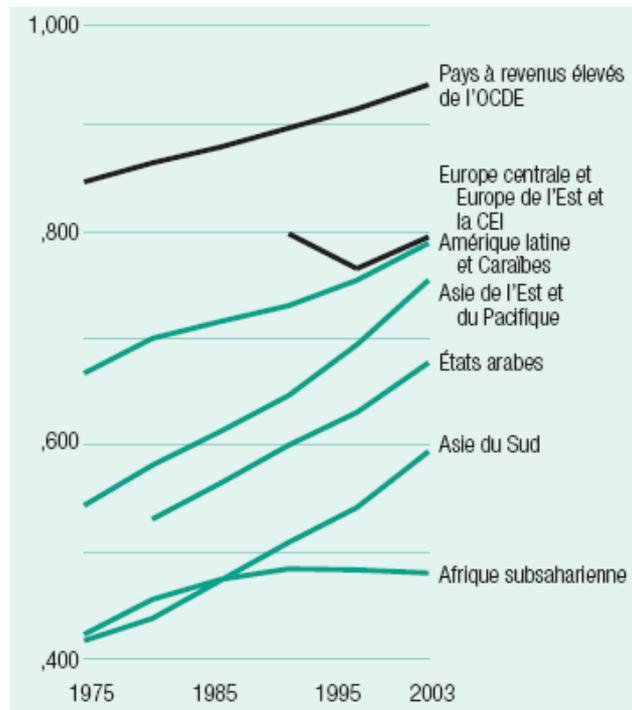
perdue (ou décennie du K.O.) pour les économies africaines (Brunel, 2004). La reprise économique amorcée à la suite de cette crise n'a pas permis de retrouver le niveau du PNB par habitant de la moitié des années 1970 (figure 5). De la sorte, plus de 40% de la population de l'Afrique subsaharienne vit encore avec moins de 1 US \$ par jour en 2007, ce qui correspond à un état de pauvreté extrême (Banque Mondiale, 2008 ; Sirven, 2007). Les données du PNUD font état d'une relative augmentation de l'IDH pour cette même région d'Afrique subsaharienne entre 1975 et 1985, suivie d'une stagnation qui confirme le décrochage de l'Afrique subsaharienne en matière de développement (figure 6). Ce décrochage est survenu au moment où les autres régions du monde enregistraient une hausse considérable de leur IDH. Ainsi, l'Afrique apparaît en « marge » ou en « réserve » du développement, avec un retard qui s'est accru depuis la fin des années 1980.



**Figure 5. Evolution du PNB des pays d'Afrique subsaharienne entre 1975 et 2005** (Arbache et Page, 2007)

Une récente synthèse récapitule et explique les causes de la situation de l'Afrique du point de vue du développement (Brunel, 2004). Cette synthèse révèle la complexité des facteurs de la crise africaine caractérisée par la pauvreté et le faible développement humain. Elle présente les causes imputables à la traite négrière et à la colonisation, puis celles qui sont imputables à la mondialisation (expansion du modèle occidental, économies exposées de plein fouet à la concurrence internationale, privatisations, dérégulation, forte vulnérabilité et dépendance par rapport aux marchés mondiaux, etc.) et enfin celles qui sont imputables aux Africains eux-mêmes (économies de rente, absence de secteur productif viable,

balances commerciales déficitaires, monnaies surévaluées, fort endettement, corruption et mauvaise gestion, etc.).



**Figure 6. Evolution de l'IDH des pays d'Afrique subsaharienne entre 1975 et 2003**

Source : Rapport du PNUD, 2005

C'est surtout sur le plan économique que le retard de l'Afrique subsaharienne semble avoir été draconien ainsi que le suggère l'évolution du PNB. De nombreuses études indiquent une amélioration sensible de la situation de l'Afrique subsaharienne par exemple en ce qui concerne la baisse de la mortalité infantile, la hausse du taux de scolarisation et les progrès, certes relatifs, dans le domaine de la santé (PNUD, 2007).

Entre 2005 et 2007, le taux de croissance économique de l'Afrique subsaharienne a été de 5% par an, ce qui a contribué à réduire un peu le fossé entre les tendances économiques africaines et celles du reste du monde (Banque Mondiale, 2007). Une nouvelle détérioration s'est produite ces dernières années en lien avec la crise financière et économique mondiale. Des « émeutes contre la faim » ont lieu dans plusieurs pays (par exemple au Cameroun, en Mauritanie, au Burkina Faso, à Madagascar, en Côte d'Ivoire, etc.) en

en raison de l'augmentation du coût de la vie (forte augmentation des prix des produits de consommation courante) et de la baisse du pouvoir d'achat.

Afin d'accroître le niveau de développement des pays d'Afrique, des Chefs d'Etats du continent ont adopté en 2001 le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique), avec 4 principaux objectifs : éradiquer la pauvreté, réaliser la croissance et le développement « durables », insérer l'Afrique dans la mondialisation de l'économie, renforcer les capacités et le rôle des femmes dans le développement. Ces objectifs reprennent en partie les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par l'ONU en 2000. Le premier est de réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar US par jour et qui souffrent de faim car étant en situation d'extrême pauvreté. Avec le concours « d'experts » internationaux et nationaux appuyés par des organismes internationaux (Banque Mondiale, FMI, U.E., OCDE, etc.), des pays d'Afrique, comme le Cameroun par exemple, ont élaboré leurs Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Ces Documents de Stratégie sont largement inspirés par les objectifs du NEPAD et les OMD. Ils misent sur la relance de la croissance économique pour réduire la pauvreté. Il convient d'analyser ces documents de manière critique en mettant en exergue les déterminants de la lutte contre la pauvreté pour pouvoir évaluer l'efficacité des stratégies préconisées.

## **2. Une réalité à relativiser : les indicateurs ne mesurent pas tout**

Les indicateurs économiques donnent de l'Afrique une image sombre et misérabiliste. Il convient de nuancer cette image dans la mesure où les indicateurs ne sont pas en mesure de saisir l'exhaustivité et la complexité des situations des économies africaines. Il peut exister un décalage important entre l'Afrique perçue par les indicateurs et l'Afrique vécue au quotidien (Courade, 2006). Beaucoup d'aspects du fonctionnement des économies et des sociétés africaines semblent difficiles à être mesurés par les indicateurs et les outils économétriques. Lorsqu'on séjourne régulièrement et longuement dans des pays d'Afrique, on se rend compte de la réactivité des sociétés, constamment en mouvement, créant et innovant assez souvent pour s'adapter et mieux supporter les crises, d'où une grande capacité de résilience et de redémarrage post-traumatisme économique, social ou politique (Brunel, 2004).

De nombreuses études (Latouche, 1998 ; Kengne Fodouop et Metton, 2000) ont relaté des progrès socio-économiques réalisés essentiellement grâce au secteur informel en Afrique (photos 1 et 2). On estime que les statistiques classiques ou officielles, et les indicateurs qui en découlent, n'appréhendent que 30% de la réalité économique africaine, car le secteur informel peut représenter jusqu'à 70% des activités économiques dans des pays d'Afrique (Brunel, 2004).

Le potentiel économique et industriel de l'Afrique n'est pas souvent pris en compte par les indicateurs économiques, or ce potentiel est constitué d'immenses ressources dont une judicieuse exploitation pourrait améliorer le tableau sombre qui émane des indicateurs de développement. L'Afrique contient 30% des réserves minérales mondiales, 40% des réserves d'or au monde, 23% des réserves d'uranium, 20% des réserves de fer, 10% des réserves de pétrole (Brunel, 2004). Ces ressources, par contraste avec le dénuement financier de la population, ont amené à dire que « l'Afrique est un continent riche peuplé de pauvres ».



**Photos 1 et 2. Activités informelles (commerce de détail le long de l'axe Yaoundé-Douala et dans la ville de Bafoussam au Cameroun)**

Clichés Tsayem, 2007

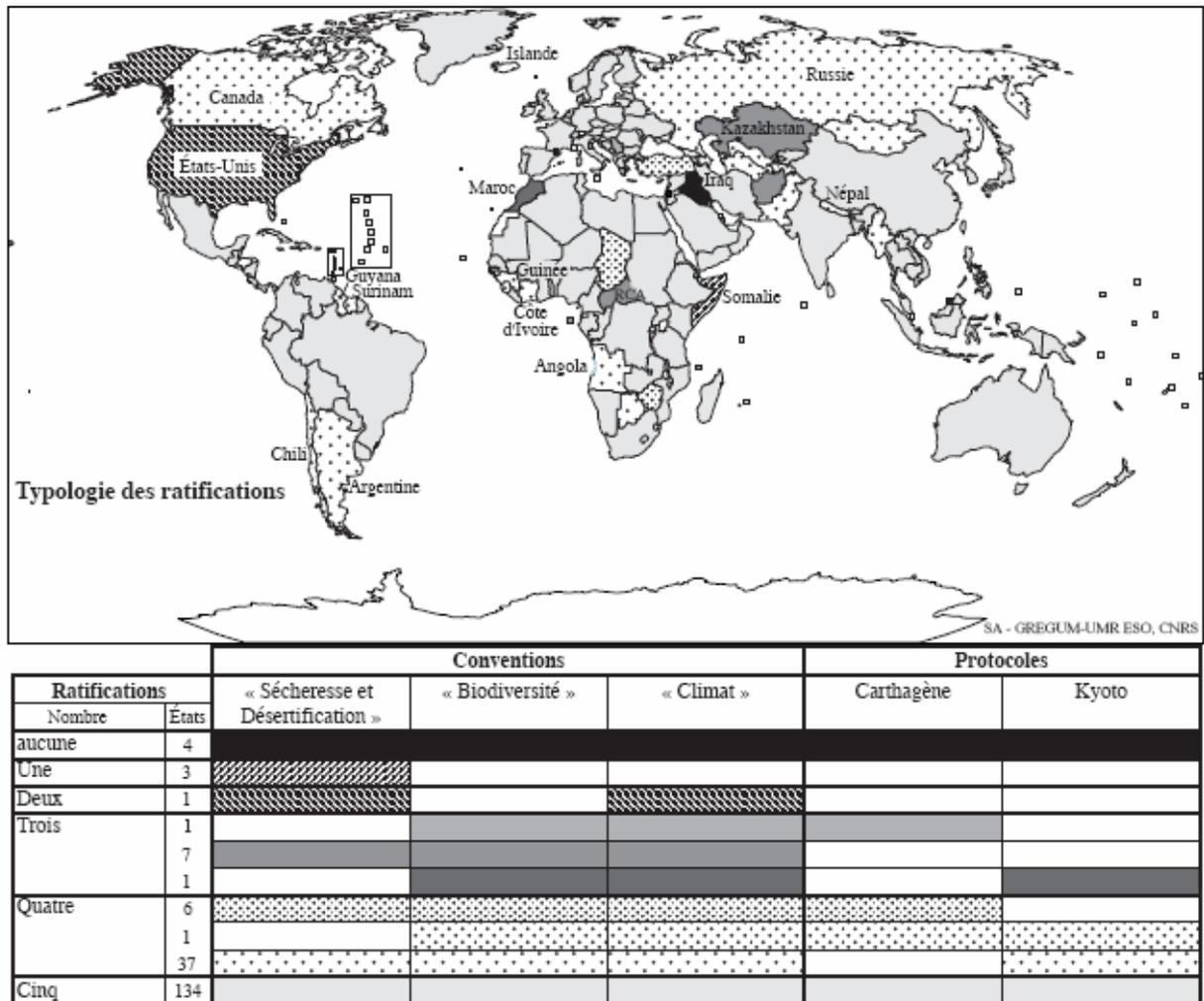
En marge de la mondialisation économique et financière officielle (Bouquet, 2007 ; Roy, 2007), l'Afrique s'arrime néanmoins au reste du monde, par la multiplication et la rapide diffusion des cybercafés, des téléphones portables et de la télévision. Le nombre d'abonnés à ces outils de communication augmente sans cesse en Afrique, surtout dans des villes dont le nombre et la population s'accroissent considérablement. Divers modes de rétributions permettent de pallier ou d'atténuer les difficultés liées à la pauvreté et au faible développement humain des pays d'Afrique : dons, aides, redistribution, solidarités individuelles ou communautaires, transferts d'argent par les diasporas, etc.

## **II. L'Afrique arrimée au développement durable et à la mondialisation environnementale**

La conférence des Nations unies, organisée à Rio de Janeiro en 1992 sur l'Environnement et le Développement, a souligné le caractère planétaire ou global des problèmes d'environnement. Elle a servi de cadre à l'élaboration et à l'adoption de la convention sur le changement climatique et de la convention sur la diversité biologique. Le protocole de Kyoto, adopté en 1997, complète la convention sur le changement climatique, tandis que le protocole de Carthagène, adopté à Montréal en 2000, complète la convention sur la diversité biologique. N'ayant pas fait l'objet de consensus, la convention sur la sécheresse et la désertification, discutée à Rio, a finalement été adoptée à Paris en 1994. Ces conventions et protocoles mondialisent le développement durable en montrant qu'il est largement sous-tendu par les préoccupations environnementales.

L'analyse du contenu de ces conventions et protocole permet de se rendre compte de la façon dont les pays en développement, et notamment ceux d'Afrique, ont été associés au cadre devant régir le traitement des problèmes environnementaux internationaux. La synthèse cartographique des ratifications permet de visualiser successivement les pays qui n'ont ratifié aucune des trois conventions ni aucun des deux protocoles, puis les pays qui ont ratifié seulement une convention ou un protocole, les pays qui en ont ratifié deux, trois, quatre et enfin l'ensemble des cinq textes (fig. 7). Cette synthèse montre que les trois conventions et les deux protocoles, considérés collectivement, sont aujourd'hui en vigueur dans 134 États. En d'autres termes, parmi les pays membres du système des Nations unies, 134 ont ratifié aussi bien les conventions sur le climat, sur la biodiversité, sur la sécheresse et la désertification, que les protocoles de

Kyoto et de Carthagène. 37 pays ont ratifié les 5 textes moins le protocole de Carthagène. 4 pays n'ont ratifié aucun de ces textes (cas de l'Iraq), tandis que 3 pays n'ont ratifié qu'un seul texte (cas de la Somalie qui n'a ratifié que la convention sur la sécheresse et la désertification). Un seul pays n'a ratifié que 2 des 5 textes. Il s'agit des Etats-Unis qui ont ratifié seulement la convention sur la sécheresse et la désertification et la convention sur le climat.



**Figure 7. Bilan des ratifications des principales conventions internationales sur l'environnement**

Source des données : secrétariats des conventions internationales sur l'environnement ([www.unep.org](http://www.unep.org))

En ratifiant ces textes, des pays d'Afrique ont pris en compte les préoccupations environnementales planétaires en s'arrimant à cette sorte de mondialisation environnementale tout en ne faisant pas oublier la lutte contre la pauvreté. Un bilan établi en janvier 2008 montre que la quasi-totalité des pays d'Afrique ont

ratifié ces conventions et protocoles (figure 7). La Somalie apparaît comme le mauvais élève, car elle n'a ratifié qu'un des cinq textes (la convention sur la sécheresse et la désertification). La ratification de ces textes par les pays d'Afrique a conduit ensuite à l'élaboration des plans nationaux d'actions (PAN) dans le domaine de l'environnement. Ces plans, impliquant divers acteurs nationaux et internationaux, foisonnent actuellement en Afrique, comme les Profils Environnementaux des pays d'Afrique qui sont élaborés souvent à l'initiative des organismes internationaux (U.E., Banque Mondiale, etc.).

Les engagements et les niveaux de participation des pays d'Afrique, et plus globalement des pays en développement, apparaissent bien différenciés dans chaque convention et protocole. S'agissant par exemple de la convention sur la diversité biologique, de nombreux articles appellent à la prise en compte des besoins spécifiques des pays en développement notamment en matières de financement de la conservation *in situ* et *ex situ* (articles 8-m et 9-e), de recherche scientifique et de formation sur la biodiversité (article 12), d'accès à la biotechnologie et à son transfert (art. 16). L'article 20 de la convention demande explicitement aux pays développés de fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement afin que ces derniers puissent s'acquitter de leurs obligations en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. L'alinéa 4 de cet article 20 souligne que les pays en développement « ne pourront s'acquitter effectivement des obligations qui leur incombent en vertu de la convention que dans la mesure où les pays développés s'acquitteront effectivement des obligations qui leur incombent en vertu de la convention s'agissant des ressources financières et du transfert de technologie ». En outre, cet alinéa 4 précise que le développement économique et social ainsi que l'élimination de la pauvreté sont les « priorités premières et absolues » des pays en développement.

La convention sur la sécheresse et la désertification affiche aussi ce souci d'aborder à la fois les problèmes de pauvreté et les problèmes d'environnement. Elle invite la communauté internationale à intégrer les stratégies d'élimination de la pauvreté dans la lutte contre la désertification et la sécheresse et demande d'accorder l'attention aux pays en développement touchés par la sécheresse et la désertification, avec une priorité pour l'Afrique, continent le plus touché et ne bénéficiant pas d'une situation économique favorable. La convention indique qu'il revient aux pays touchés d'accorder la priorité « voulue » à la lutte

contre la désertification et à l'atténuation de la sécheresse et d'y consacrer des ressources suffisantes en rapport avec la situation et les moyens disponibles (article 5-a). Les pays développés sont à nouveau sollicités pour aider les pays en développement touchés par ces fléaux et pour fournir des ressources financières importantes et d'autres formes d'appui en matière de lutte contre la désertification et la sécheresse (article 6-b). On peut faire la même réflexion à la lecture de la convention sur le changement climatique ainsi que le protocole de Kyoto (Tsayem, 2009a).

S'inscrivant dans la mouvance du développement durable qui s'est répandu dans le monde en particulier depuis le sommet de Rio de Janeiro en 1992, les conventions internationales sur l'environnement associent les pays développés et les pays en développement en faisant en sorte que les pays développés « assument leur responsabilité historique » dans la dégradation de l'environnement planétaire. Ainsi, les efforts les plus importants, tant sur le plan du financement de la lutte contre la dégradation de l'environnement que sur le plan des mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer l'état de l'environnement mondial, sont demandés aux pays développés. Les données relatives aux quantités de gaz à effet, dont l'évolution est présentée comme cause majeure de la principale préoccupation environnementale mondiale (le réchauffement de la Terre), indexent en particulier les pays développés. Alors que les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant sont de 4 tonnes en moyenne mondiale, pour les pays à revenus élevés, la moyenne est de 12,8 tonnes par habitant. Elle est de 3,5 pour les pays à revenus moyens, 0,8 pour les pays à revenus faibles et 0,7 pour les pays d'Afrique subsaharienne (Banque Mondiale, 2007).

Compte tenu de leur « faible responsabilité » dans les problèmes environnementaux globaux, les pays en développement, y compris ceux d'Afrique, ont été arrimés à la mondialisation environnementale avec très peu d'engagements, d'autant plus que cette mondialisation environnementale a émergé au milieu des années 1990, au moment où des pays d'Afrique subsaharienne étaient en récession économique (figure 5). La participation de ces pays a sans doute été rendue possible par le consensus géopolitique caractérisé par le fait que les conventions internationales sur l'environnement intègrent la lutte contre la pauvreté, faisant ainsi un compromis théorique entre actions pour le développement et actions pour la conservation de l'environnement.

### **III. Etre un pays pauvre et participer à la préservation de l'environnement mondialisé : les initiatives émergentes**

La conception et la diffusion du développement durable dans le monde s'accompagnent de la promotion de la « gestion durable » de l'environnement. Cette expression apparaît même comme le mode opératoire du développement durable. Il s'agit de faire en sorte que l'utilisation de l'environnement et des ses ressources par les sociétés humaines ne dégrade pas cet environnement de manière irréversible afin que cet environnement et ses ressources perdurent. Avec l'arrimage des pays en développement à la mondialisation environnementale, des initiatives émergent ou re-émergent en vue de faire en sorte que le développement soit réalisé parallèlement à la protection de l'environnement. Le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), la Déforestation Evitée (DE) et l'écotourisme, figurent parmi ces initiatives.

#### **1. Le MDP**

C'est un dispositif du protocole de Kyoto qui associe les pays du Nord et les pays du Sud. Les pays riches du Nord, appelés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, peuvent financer dans les pays pauvres du Sud des projets à technologie peu productrice de ces gaz à effet de serre. En retour, ces pays du Nord se voient attribuer des quotas d'émission de gaz à effet de serre correspondant au volume économisé au Sud par la technologie « propre ». Le MDP permet aux pays du Nord de remplir leurs engagements à moindre coût en finançant des projets « écologiquement propres » dans les pays en développement afin que ces derniers, en se développant, émettent peu de gaz à effet de serre. Les quantités de gaz à effet de serre ainsi économisées sont attribuées aux pays du Nord et peuvent faire l'objet d'échanges, de transferts et de vente entre ces pays (Karsenty et Pirard, 2007 ; Tsayem, 2009b).

Alors que ce mécanisme suscitait peu d'enthousiasme au départ, il s'est rapidement répandu depuis 2005, suite à la mise en place de fonds carbone notamment par la Banque Mondiale (Barral, 2006). La création d'un marché carbone au sein de l'Union européenne en 2005 a aussi revigoré ce dispositif. Les données du comité exécutif du MDP (organisme ad hoc de la convention des Nations unies sur le changement

climatique), font état de 1026 projets MDP validés et enregistrés au 23 avril 2008. 63% de ces projets sont situés en Asie et dans le Pacifique, 33% en Amérique latine et dans les Caraïbes, et 2% en Afrique (<http://cdm.unfccc.int/Statistics/index.html>). Ces projets représentent une économie de 209 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par an, soit un peu plus d'un milliard de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> d'ici à 2012 d'après les estimations validées par le comité exécutif du MDP. Sur 25 projets en Afrique, 13 sont en Afrique du Sud et 4 au Maroc.

Le MDP a suscité beaucoup de critiques quant à son efficacité par rapport à l'objectif global de réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre (Barral, 2006 ; Karsenty et Pirard, 2007). Au lieu de mettre en œuvre des politiques nationales qui soient efficaces en termes de réduction de leurs émissions, des pays du Nord, par les projets MDP, peuvent encourager des investissements à faible coût dans les pays du Sud et obtenir en retour des crédits d'émission qu'ils vendront ensuite dans les marchés carbone avec des marges bénéficiaires importantes. Par ailleurs, ce dispositif risque de dépendre des marchés carbonés, de sorte qu'une fluctuation du prix de la tonne de carbone entraîne une augmentation ou une baisse du nombre de projets MDP.

## **2. La Déforestation Évitée**

C'est une initiative comparable au MDP (Karsenty et Pirard, 2007). Elle fait l'objet de discussions et de négociations internationales dans le cadre de la convention sur le changement climatique. Il s'agit d'inciter les pays en développement à adopter des mesures pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Les pays qui y parviendront seront récompensés soit par des crédits carbone, soit financièrement dans le cadre d'un fonds international créé à cet effet. Ils pourront utiliser ces récompenses financières pour des actions de développement économique et social. Les négociations en cours, dont une étape importante a été franchie à Bali en décembre 2007, ont pour objectif d'intégrer ce dispositif dans la deuxième phase d'application du protocole de Kyoto prévue pour 2013-2018 (Kyoto II). Il faudra au préalable trouver un consensus international sur le prix des émissions réduites du fait de la déforestation évitée, de même qu'il faudra s'entendre sur la réalité de cette déforestation évitée, ce qui pose la question des outils et des méthodes de mesure de la déforestation (Tsayem et Fosting, 2004). Il faudra par ailleurs

démontrer que ce sont des politiques publiques incitatives qui ont conduit à l'évitement de la déforestation. De nombreux pays, dont ceux du bassin du Congo et ceux du bassin amazonien, intéressés par cette initiative, ont exprimé leurs points de vue et ont formulé des propositions en vue de la rendre opérationnelle (UNFCCC, 2007). La Déforestation Evitée suscite beaucoup de discussions et de controverses révélatrices des difficultés majeures pour sa mise en œuvre. La considérant comme une « fausse bonne idée », Karsenty et Pirard (2007) montrent qu'elle consacre un caractère « marchand » à la forêt tropicale dans le cadre des négociations en cours entre les pays développés et les pays en développement, de sorte que les services environnementaux mondiaux qui émanent des forêts tropicales seront commercialisés par tonne de CO<sub>2</sub> économisés suite à un évitement réel ou supposé de la déforestation. Ainsi, le ministre de l'environnement de la RDC a-t-il déclaré en octobre 2007: « nous acceptons de contribuer à l'équilibre du climat, mais nous exigeons 3 milliards de dollars pour tout ce que nos forêts apportent comme bien pour résorber le CO<sub>2</sub> dégagé par les pays industrialisés » (cité par Karsenty et Pirard, 2007). En dépit des réserves et des critiques dont elle est l'objet, la REDD a été prise en compte dans l'« Accord » de Copenhague qui a conclu en décembre 2009 la conférence des Nations unies sur le changement climatique. Ce nouveau mécanisme est donc appelé à devenir fonctionnel. La Banque Mondiale (Banque Mondiale, 2009) et les Nations unies ont déjà mis en place des projets pilotes en prélude à la mise en œuvre généralisée de la REDD.

### **3. L'écotourisme**

L'écotourisme est de plus en plus présenté comme une activité qui permet de concilier la conservation de la nature et le développement notamment en Afrique (Lapeyre et al., 2007). Cette conception de l'écotourisme repose en grande partie sur le rejet progressif du « tourisme de masse » qui, dans bien de cas, provoque la dégradation de l'environnement. L'écotourisme est une pratique touristique qui essaye de satisfaire les « besoins de nature » des touristes (en général les touristes occidentaux) tout en procurant des subsides économiques pour les populations ou les pays visités et en veillant à la non dégradation des sites. Les définitions présentées et analysées par Andrianambinina et Froger (2006) suggèrent en effet que l'écotourisme est très largement conçu et présenté comme un outil de conservation de la nature et de développement : préserver la nature et la culture, générer des retombées financières pour les localités et les

pays visités. Ces pays sont majoritairement situés en milieu intertropical où se trouve l'essentiel de la biodiversité mondiale.

En promouvant l'écotourisme dans les pays en développement, il est question d'amener cette activité à générer des revenus substantiels qui pourront contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations, ce qui est censé limiter l'exploitation des milieux par ces populations et permettre ainsi la préservation de l'environnement, voire la restauration ou la réhabilitation des sites et habitats naturels déjà dégradés. Il est ainsi demandé à l'écotourisme de procurer des revenus directs et indirects aux populations locales par les visites de sites, la création d'emplois pour les locaux, la plus value apportée à l'économie locale, la vente de produits et l'incitation à la création des emplois pour ces populations locales.

L'Afrique de l'Est est une des principales destinations touristiques et écotouristiques. Le succès de cette destination réside dans la richesse de la région en faune sauvage et en paysages pittoresques vantés et vendus par les dépliants touristiques. Plusieurs pays de la région comptent sur la nature pour renflouer leurs économies nationales et pour se développer, dans la mesure où cette nature génère des devises considérables par le biais du tourisme et/ou de l'écotourisme. Considérée comme ressources pour le développement, la nature est inscrite dans les politiques nationales de protection de l'environnement essentiellement à travers les réserves et les parcs. Au Kenya par exemple, le tourisme et/ou l'écotourisme constituent la principale source de revenus pour l'économie nationale, ces revenus étant engendrés par la mise en tourisme ou en écotourisme des parcs et des réserves.

Si le tourisme et/ou l'écotourisme permettent d'engranger des devises pour la conservation de la nature et pour le développement, il est cependant indéniable que ces activités peuvent aussi engendrer la dégradation des sites, ce qui, à terme, compromet l'intérêt économique et l'importance écologique des sites fréquentés. Dans une étude sur l'état des aires protégées en Afrique de l'Est, Calas (2003) distingue plusieurs types de parcs et de réserves suivant les degrés de protection et de fréquentation :

- Les parcs et les réserves « de papier » (paper park). Il s'agit d'espaces prétendument protégés mais en réalité ces espaces se trouvent dans une situation de déshérence et de dégradation pour

plusieurs raisons : déclin administratif national, insécurité ambiante, braconnage, coupe illégale d'arbres, exploitation illégale et prédatrice. C'est le cas de certains parcs et réserves animalières de l'Est de la République Démocratique du Congo, du Nord de l'Ouganda et du Kenya. Ainsi, suite à l'insécurité et au braconnage, de nombreux parcs et réserves sont délaissés et ne font plus l'objet de visites touristiques et/ou écotouristiques. De ce fait, ces espaces ne sont plus efficacement protégés et ne contribuent plus de manière efficiente au développement.

- Les parcs très intensément visités et parfois saturés. Il s'agit d'espaces protégés dont la fréquentation touristique et/ou écotouristique excessive génère un impact environnemental néfaste. C'est le cas de la plupart des parcs du Centre et du Sud du Kenya et du Nord de la Tanzanie. Le développement y est « manifestement non durable puisque l'exploitation et l'accumulation de richesses menace la ressource ; ces espaces devraient être interdits à la fréquentation touristique au moins pour quelques temps afin de laisser aux écosystèmes ne serait-ce qu'une chance de régénération ; ils devraient continuer à être protégés du braconnage et des essartages. Mais, pour les entreprises touristiques, au premier rang desquelles les entreprises indiennes qui supportent financièrement les régimes en place, le coût à court terme d'une telle mesure serait tel que cela est absolument inenvisageable ; exemple patent de mal-développement ».
- Les petits parcs animaliers peu connus et peu rentables. Il s'agit de parcs situés sur des sites marginaux oubliés par les grands circuits touristiques. Ils reposent sur une rareté animale inconnue du grand public et sont menacés à la fois par leur petite taille (risque de passer du statut de parc à celui de zoo) et par leur faible rentabilité économique (très peu de visiteurs et de revenus générés).
- Les parcs de nouveau en fonctionnement normal. Il s'agit de ceux du Centre et du Sud de la Tanzanie et de l'Ouganda. Après une phase de léthargie consécutive à l'insécurité et à la faible rentabilité économique, ces parcs sont à nouveau dans une situation de fonctionnement normal. La normalisation de la sécurité et de l'économie a permis la reconstitution de la faune qui avait été dévastée par les braconniers. C'est le cas des parcs du Queen Elisabeth ou des Chutes de

Kabalega où les éléphants ont profité du rétablissement de la paix en Ouganda pour trouver refuge et se reproduire de manière satisfaisante (Calas, 2003).

L'écotourisme va-t-il contribuer significativement au développement de l'Afrique tout en ne détruisant pas l'environnement ? On dispose d'un recul qui montre malheureusement que la mise en tourisme ou en écotourisme s'est souvent traduite par une surfréquentation des aires protégées, victimes alors du succès de leurs potentialités naturelles et de la fascination qu'elles exercent sur les visiteurs venant essentiellement des pays développés (Grenier, 2000 ; Rodary et al., 2003). Dans ces cas, une régulation des flux s'impose. Mais très souvent, l'appât du gain et la priorité accordée au développement économique ne conduisent pas les autorités concernées à prendre les décisions appropriées.

## **Conclusion**

Bien que préoccupée par la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, l'Afrique ne s'est pas désintéressée du développement durable tel qu'il est mis en œuvre dans le monde en particulier depuis la conférence de Rio en 1992. L'utilisation des indicateurs de la Banque Mondiale et du PNUD permet de brosser un tableau qui présente l'état du développement de l'Afrique caractérisé par de faibles revenus par habitant et par un développement humain faible. Il faut néanmoins relativiser ce diagnostic dans la mesure où une partie de la réalité économique et sociale de l'Afrique échappe aux indicateurs. Au-delà des indicateurs, il apparaît important de décrypter la réalité des problèmes de développement des pays d'Afrique, d'autant plus que les préoccupations environnementales mondiales s'ajoutent à ces problèmes de développement. Tel qu'il a été défini avec la prise en compte des dimensions économiques, sociales et environnementales, le développement durable aurait pu sonner le glas du développement. Il n'en est rien, puisque la recherche du développement se poursuit et co-existe avec la recherche du développement durable. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par l'ONU en 2000, témoignent de l'acuité et de l'actualité des problèmes de développement 50 ans après le discours de H. Truman. La relecture des textes fondateurs du développement durable permet de relever les ambiguïtés et les malentendus théoriques et conceptuels entre développement et développement durable. Les actions de « gestion durable » de l'environnement, initiées pour réaliser le développement durable en associant d'une part les pays développés et les pays en développement, et d'autre part environnement et développement,

suscitent un enthousiasme qui dissimule la complexité et la difficulté qu'il y a à trouver des solutions efficaces et conjointes aux problèmes de développement et de dégradation de l'environnement. On pourrait caricaturer en disant que des pays d'Afrique sont entrés dans le train du développement durable sans que le problème de leur développement soit résolu. Dès lors, on assiste à une sorte de balbutiement, de bricolage et de marchandage pour impliquer ces pays dans la mise en œuvre des mesures censées permettre d'atténuer ou de régler les problèmes environnementaux mondiaux.

### **Références bibliographiques**

Andrianambinina D., Froger G., 2006. L'écotourisme, facteur de développement durable dans un contexte de mondialisation ? Le cas de Madagascar. Dans la mondialisation contre le développement durable ? (sous la direction de Froger G.), éditions Ecopolis, p. 281-310.

Banque Mondiale, 2007. Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture pour le développement, 365 p.

Banque Mondiale, 2008. Africa development indicators 2007, World Bank, 166 p.

Banque Mondiale, 2009. Rapport sur le développement dans le monde 2009. Développement et changement climatique, abrégé, version préliminaire, 52 p.

Barral J.P., 2006. Aider les pays du Sud à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre : le mécanisme de développement propre prévu par le protocole de Kyoto est-il la solution ? Dans A quoi sert d'aider le Sud ? (sous la direction de Michailof S.), Economica, p. 271-297.

Bouquet C., 2007. La mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation ? Le transfert des modèles mondialisés dans les pays pauvres. Cahiers d'Outre Mer, n° 238, p.185-202.

Brunel S., 2004. L'Afrique. Un continent en réserve de développement. Editions Bréal, 235 p.

Calas B., 2003. Quel est le véritable patrimoine des parcs animaliers est-africains ? In Patrimoines et développement dans les pays tropicaux. Espaces tropicaux n° 18, p. 333-342.

Courade G., (sous la direction de), 2006. L'Afrique des idées reçues. Editions Belin, 399 p.

Gadray J., Jany-Catrice F., Ribault T., Boidin B., 2003. Les indicateurs de richesse et de développement.

Un bilan international en vue d'une initiative française. Rapport de recherche pour la DARES, 178 p.

Grenier C., 2000. Conservation contre nature. Les îles Galapagos. Editions IRD, 380 p.

- Karsenty A., Pirard R., 2007. Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée » ? *Natures Sciences Sociétés*, n° 15, p. 357-369.
- Karsenty A., Pirard R., 2007. Forêts tropicales : la question du bien public mondial et la quête d'instruments économiques multilatéraux pour un régime international. *Revue Forestière Française*, n° 5, p. 535-547.
- Kengne Fodouop F., Metton A. (sous la direction de), 2000. *Economie informelle et développement dans les pays du Sud à l'ère de la mondialisation*. Presses universitaires de Yaoundé.
- Lapeyre R., Andrianambinina D., Requier-Desjardins D., Meral P., 2007. L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles? Une comparaison Namibie-Madagascar. *Afrique Contemporaine*, n° 222, p. 83-110.
- Latouche S., 1998. *L'autre Afrique. Entre don et marché*. Editions A. Michel, 247 p.
- PNUD, 2005. *Rapport sur le développement humain dans le monde 2005. La coopération internationale à la croisée des chemins*. 384 p.
- PNUD, 2007. *Rapport sur le développement humain dans le monde 2007/2008. La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, 382 p.
- Rist G., 2001. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po, 442 p.
- Rodary E., Castellanet C., Rossi G. (sous la direction de), 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* GRET-Karthala, 308 p.
- Roy C., 2007. Qui forge et modèle le processus dans une périphérie du monde ? Les acteurs de la mondialisation dans une ville en marge du système Monde. *Cahiers d'Outre Mer*, n° 238, p. 235-255.
- Saba-Arbache J., Page J., 2007. *Patterns of long term growth in sub-saharan Africa*, World Bank, 50 p.
- Sirven N., 2007. De la pauvreté à la vulnérabilité : évolutions conceptuelles et méthodologiques. *Mondes en Développement*, n° 140, p. 9-24.
- Tsayem Demaze M., 2009a. Les conventions internationales sur l'environnement : état des ratifications et des engagements des pays développés et des pays en développement. *L'Information Géographique*, n° 3, p.84-99.

Tsayem Demaze M., 2009b. Paradoxes conceptuels du développement durable et nouvelles initiatives de coopération Nord-Sud. Le Mécanisme pour un Développement Durable (MDP). *Cybergéo, Revue Européenne de Géographie*, article 443.

Tsayem Demaze M., Fotsing J.M., 2004. La déforestation tropicale dans le contexte de mondialisation des risques écologiques : outils d'évaluation et de suivi. Dans *Espaces tropicaux et risques. Du local au global* (sous la direction de David G.), Presses universitaires d'Orléans et IRD, p. 431-444.

UNFCCC, 2007. Views on the range of topics and other relevant information relating to reducing emissions from deforestation in developing countries